

Un militant des droits de l'homme condamné à cinq ans de prison au Burundi

@rib News, 14/08/2018 – Source AFP Un activiste burundais a été condamné lundi à cinq ans de prison, accusé d'avoir produit des rapports sur les violations des droits de l'homme au Burundi pour le compte d'une organisation interdite par le pouvoir, a-t-on appris mardi de sources concordantes. [Photo : Nestor Nibitanga a été condamné lundi matin par le Tribunal de Grande Instance de Mukaza (Bujumbura) à cinq ans de servitude pénale.]

"Nestor Nibitanga a longtemps dirigé notre bureau à Gitega" (centre), a expliqué Pierre-Claver Mbonimpa, président en exil de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (Aprodeh), la principale ligue de défense des droits humains du pays, fermée par le régime au début de la crise burundaise en 2015. "Il a été condamné lundi matin par le TGI Mukaza (tribunal de grande instance de Bujumbura) à cinq ans de servitude pénale pour avoir continué à donner des rapports sur les droits de l'homme alors que l'Aprodeh avait été rayée par le gouvernement", a-t-il ajouté. L'avocat de M. Nibitanga, Me Fabien Segatwa, a confirmé cette condamnation. Nestor Nibitanga avait été arrêté le 21 novembre 2017 par le Service national de renseignement (SNR) à Gitega, avant d'être acheminé à la prison de Rumonge (sud-ouest) où il était détenu depuis lors. "Le pouvoir poursuit sa répression de la société civile indépendante mais de toute façon, on n'attendait pas autre chose d'une justice qui est sous les ordres de l'exécutif", a déclaré M. Mbonimpa. "Au moins, il n'a pas été torturé ou tué comme d'autres activistes ou opposants arrêtés par ce pouvoir, même s'il écope d'une peine de prison gratuite", a ajouté M. Mbonimpa, qui a lui-même été grièvement blessé dans une tentative d'assassinat par balle en août 2015. Plusieurs autres militants burundais des droits de l'homme ont été condamnés au Burundi depuis le début de la crise en 2015. Parmi eux figure Germain Ruvakuki, condamné à 32 ans de réclusion en avril pour "insurrection", en raison de son appartenance à une des organisations de la société civile à la tête des manifestations contre le 3e mandat du président Pierre Nkurunziza en 2015. Le Burundi a plongé dans une crise politique profonde depuis l'annonce de la candidature - puis l'élection - du président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat malgré les critiques de l'opposition, de la société civile, de l'Eglise catholique et de la communauté internationale. Début juin, M. Nkurunziza, 54 ans, a annoncé qu'il ne serait pas candidat à sa succession en 2020 alors même que le pays venait d'adopter une nouvelle Constitution permettant chef de l'Etat de se maintenir au pouvoir jusqu'en 2034.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});